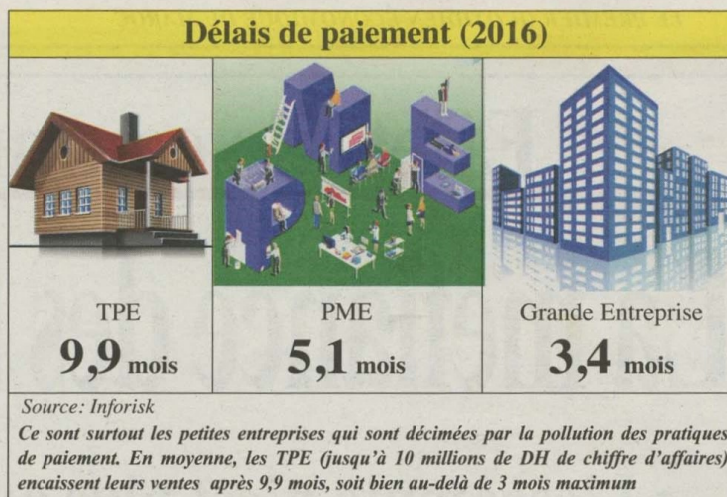


Les dégâts collatéraux des «traites» en bois

- L'escompte des effets de commerce n'est plus automatique
- Les banques sur le point de blacklister la lettre de change
- Au moins une «traite» sur six retourne impayée

C'EST au détour d'une table ronde, organisée cette semaine par la Chambre suisse de commerce, que des responsables de PME ont lâché une petite bombe: les banques se méfient comme du poison des effets de commerce (lettres de change) remis en escompte quand elles ne les refusent pas tout simplement. Après le chèque dont la crédibilité est gravement entachée par les incidents dus aux chèques en bois, voici un autre moyen de paiement interentreprises dont la réputation est en train de voler en éclats. De plus en plus de «traites» retournent impayées, le tiré (bénéficiaire) se retrouvant avec un papier sans valeur sous la main. Le plus étonnant, c'est que les tireurs de ces «traites» impayées sont «encouragés» par une certaine impunité. A ce jour, ils ne risquent pas autre chose que la réputation de leur entreprise au contraire d'un émetteur d'un chèque sans provision qui



s'expose à une interdiction de chéquier et à une amende pécuniaire. L'insistance des autorités monétaires pour pénaliser

Lettres de change (En milliards de DH)

	2016	2015	2014
Montant	217,91	224,34	226,69
Rejets en valeur	23,61	28,69	27,31
Taux de rejet	15,73%	17,35%	18,1%

Source: BAM
Au vu de la situation dramatique des milliers de TPE et de PME à cause de la dégradation des délais de paiement, la réalité dépasse probablement la photographie de ces statistiques officielles

les effets de commerce en bois est restée sans lendemain. La proportion des lettres de change rejetées -15,73% en 2016- est iniqué- provision». Pour pallier ces niveaux de rejets préoccupants et rétablir une relative crédibilité à cet instrument de paiement, Bank Al-Maghrib n'a cessé

d'appeler à la mise en place de mesures dissuasives à même de prévenir contre les incidents de paiement des lettres de change, à l'échéance.

Par ailleurs, des pratiques de mauvaise foi se développent actuellement. Elles consistent à remettre au fournisseur un effet de commerce encaissable à 60 jours à l'échéance du délai de paiement initialement convenu. Ce qui correspond à s'octroyer un délai supplémentaire.

Selon les données disponibles de la banque centrale (celles 2016 en attendant que le Rapport 2017 sur les moyens de paiement soit publié la semaine prochaine), au moins une lettre de change sur six est rejetée faute de provision. Plus exactement, 15,73% (voir infographie). Mais au vu de la situation dramatique des milliers de TPE et de PME à cause de la dégradation des délais de paiement, la réalité dépasse probablement ce ratio. Si les banques en arrivent à se méfier des effets de commerce, c'est que le point de non retour est atteint. Les impayés sont aujourd'hui la première cause de défaillance des entreprises pour 40% des cas, révèle Amine Diouri, responsable des services à valeur ajoutée et de la communication chez Inforisk.

La lettre de change représente 6% en nombre et 14% en valeur, pour un volume de 4,1 millions d'effets de commerce et un montant global de 222,1 milliards de DH. Au titre de l'année 2016 (derniers chiffres disponibles), 640.577 déclarations d'impayés relatives à la lettre de change ont été enregistrées.

Ce sont surtout les petites entreprises qui sont décimées par la pollution des pratiques de paiement. En moyenne, les TPE (jusqu'à 10 millions de DH de chiffre d'affaires) encaissent leurs ventes après 9,9 mois, soit bien au-delà de 3 mois maximum. Elles ne peuvent pas appliquer les pénalités de retard aux clients malgré une loi dont tout le monde dit qu'elle est inapplicable. Question de rapports de force et par peur de subir des représailles. La situation est telle que les crédits interentreprises sont devenus la première source de financement des entreprises, loin devant les crédits bancaires et les fonds propres.

Le tableau est tout aussi sombre pour la PME (de 10 à 200 millions de DH, selon la nomenclature d'Inforisk). Pour cette catégorie, les délais de paiement se situent en moyenne à 5,1 mois. C'est une population qui dépend beaucoup de la commande publique. Comme elles sont systématiquement payées en retard, elles ne plus ne règlent pas leurs fournisseurs à temps. Et la métastase continue. □

Abashi SHAMAMBA